

## Informations sur les stations privées de charge d'électromobilité (EMOB)

Ce document a pour objectif de fournir au client et à son électricien les informations nécessaires pour réaliser une installation EMOB conforme au T.A.B. en vigueur et respectant les conditions du gestionnaire de réseau électrique, la commune d'Ettelbruck.

Les conditions générales sont les suivantes :

1. Le client doit soumettre une demande à son gestionnaire de réseau (la commune d'Ettelbruck).
2. Un pilotage préalable aux travaux est effectué avec le client, l'électricien et le gestionnaire de réseau.
3. En cas de puissance insuffisante sur le câble de raccordement, le client devra, si nécessaire, demander une augmentation de la puissance.
4. Si la puissance requise dépasse 100 A (69 kVA), le client devra procéder à un nouveau raccordement électrique, avec un raccordement direct à un poste de transformation.
5. Si la puissance nécessaire dépasse 290 A (200 kVA), le client devra construire un poste de transformation pour réaliser son projet.
6. L'électricien doit installer la station conformément au T.A.B. en vigueur.
7. Après les démarches administratives et la finalisation de l'installation de la borne de recharge, le gestionnaire de réseau et le client fixent un rendez-vous de contrôle pour vérifier la conformité de l'installation électrique et de procéder au test de délestage.

### Maison unifamiliale

Le client peut installer une borne de recharge avec une puissance maximale de 11 kW.

Le gestionnaire de réseau se réserve le droit de refuser la demande en raison d'une puissance insuffisante dans le réseau.

### Maison unifamiliale avec logement intégré (max. 2 unités)

Le client peut installer des bornes de recharge en fonction du nombre d'unités de logement. La puissance de chaque borne de recharge individuelle est limitée à 11 kW.

L'alimentation des bornes de recharge peut être réalisée après chaque compteur individuel.

Cependant, une alimentation des bornes de recharge avec un compteur dédié est la solution préférée.

Le gestionnaire de réseau se réserve le droit de refuser la demande en raison d'une puissance insuffisante dans le réseau.

## Résidence < 6 unités

Le client peut installer des bornes de recharge en fonction du nombre d'unités de logement. L'alimentation des bornes de recharge peut être réalisée après chaque compteur individuel, jusqu'à un maximum de 5 unités de logement. Dans ce cas, la puissance de chaque borne de recharge individuelle est limitée à 11 kW.

Un compteur dédié exclusivement aux bornes de recharge est la solution privilégiée. Dans ce cas, les bornes de recharge doivent être équipées d'un système intelligent de gestion de la puissance (load management) afin de garantir que la puissance du compteur et/ou du raccordement électrique ne soit pas dépassée. Dans ce cas, la puissance de chaque borne de recharge n'est pas limitée à 11 kW.

Le gestionnaire de réseau se réserve le droit de refuser la demande en raison d'une puissance insuffisante dans le réseau.

## Résidence ≥ 6 unités

Si le nombre d'unités dépasse 5, un compteur dédié pour les bornes de recharge, gérant la puissance totale, devient obligatoire.

Les bornes de recharge doivent être équipées d'un système intelligent de gestion de la puissance (load management) afin de garantir que la puissance du compteur et/ou du raccordement électrique ne soit pas dépassée. La puissance de chaque borne de recharge n'est pas limitée à 11 kW.

Le gestionnaire de réseau se réserve le droit de refuser la demande en raison d'une puissance insuffisante dans le réseau.

## Local commerce/Immeuble à usage multiple

Le client peut installer des bornes de recharge en fonction de la puissance de son raccordement électrique. La puissance des bornes de recharge individuelles n'est pas limitée à 11kW. L'alimentation des bornes de recharge peut être réalisée après le compteur individuel. Cependant, une alimentation des bornes de recharge avec un compteur dédié reste la solution préférée. Les bornes de recharge doivent être équipées d'un système intelligent de gestion de la puissance (load management) afin de garantir que la puissance du compteur et/ou du raccordement électrique ne soit pas dépassée.

Si le local commerce se trouve dans une résidence, les règles de la résidence seront appliquées.

Le gestionnaire de réseau se réserve le droit de refuser la demande en raison d'une puissance insuffisante dans le réseau.

## **Informations pour les puissances et l'intensité**

Ci-dessous, vous trouverez les informations concernant la limite d'intensité correspondant à la puissance jusqu'à 100 A.

Intensité[A]	Puissance [kVA]
40	27,6
50	34,5
63	43,47
80	53,2
100	69